



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

CONSEILLERS EN FONCTION	CONSEILLERS PRESENTS	PROCURATIONS	CONSEILLERS ABSENTS
29	19	03	10

Séance du 30 juin 2025 sous la présidence de Monsieur Laurent KLEINHENTZ, Maire. Convocation du 11 mars 2025.

**PRESENTS :** Mmes TUSCHL - ADAMY - HARRATH - IDIZ (à partir du point n° 9) - ANANICZ - FRANGIAMORE - KHOUMRI - BECKENDORF (à partir du point n° 3) - KERMAOUI.  
MM. KLEINHENTZ - USAI - SATILMIS - OURIAGHLI - KLASSEN - BOUMEKIK - PODBOROCZYNSKI - RAHAOUI - BAHFIR - ESTRADA (à partir du point n° 10).

**PROCURATIONS :** Mme PIESTA - MM. BERBAZE - ANANICZ qui ont donné procuration respectivement à Mme KERMAOUI - MM. USAI - BAHFIR.

**ABSENTS EXCUSES :** Mmes RUSSELLO - MANGIONE - M. MILIOTO.

**ABSENTS :** Mmes CHEBLI - YILDIRIM - MM. LA LEGGIA - ELHADI.

## 20 - Octroi d'une subvention pour l'animation au sein de l'EHPAD

**Rapporteur : Else TUSCHL**

### Exposé des motifs :

Comme chaque année, il est proposé au conseil municipal l'octroi d'une subvention de participation de la ville aux actions d'animation au sein de l'EHPAD.

Pour mémoire : en 2024 une subvention de 4 000 € a été octroyée.

Cette proposition de subvention a été examinée par la commission idoine le 26 juin dernier qui a émis un avis favorable à l'octroi d'une somme de 4 000 €.

**Le conseil municipal après exposé de Mme TUSCHL et discussion décide de :**

- valider la décision de la commission.

**Décision adoptée à l'unanimité.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire  
Laurent KLEINHENTZ

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application*

Envoyé en préfecture le 03/07/2025

Reçu en préfecture le 03/07/2025

Publié le

ID : 057-215702077-20250703-2025063020-DE

*informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet  
www.telerecours.fr »*

